

## **27 MILLIONS DE PRODUITS DE CONTREFAÇON POTENTIELLEMENT DANGEREUX SAISIS PAR LES DOUANES DE L'UNION EUROPEENNE EN 2018 !**

L'Union des Fabricants (Unifab), association française de promotion et de défense du droit de la propriété intellectuelle, et son Président Christian Peugeot, tiennent à féliciter les douanes de l'Union européenne pour avoir stoppé aux frontières du continent européen près de 27 millions de produits contrefaisants, représentant une valeur de 740 millions d'euros.

Ces chiffres, révélés par la Commission européenne, indiquent que le nombre de retenues est en hausse en passant de 57 433 cas en 2017 à 69 354 en 2018, bien que le volume total d'articles retenus ait connu une régression par rapport aux années précédentes. Ce phénomène récessif est le résultat de la multiplication de petits colis acheminés par les centres de tri postaux, et les services de FRET express, suite aux achats réalisés sur internet.

Les catégories d'articles les plus saisis en Europe au cours de l'année 2018 sont : les cigarettes qui représentent 15 % du volume total des articles retenus, les jouets (14 %), les matériaux d'emballage (9 %), les étiquettes et les autocollants reprenant les marques copiées (9 %), et les vêtements (8 %).

Les produits destinés à un usage domestique quotidien tels que les cosmétiques, les médicaments, les jouets, les appareils ménagers électriques, représentent près de 37 % du volume total des articles retenus.

La Chine reste le premier pays d'origine des produits de contrefaçon mais d'autres pays se distinguent en tant que fournisseurs de faux produits dans divers secteurs comme :

- la Macédoine du Nord pour les boissons alcoolisées,
- la Turquie pour les boissons non alcoolisées, les parfums et les cosmétiques,
- Hong Kong pour les montres, les CD/DVD, les étiquettes et autocollants,
- l'Inde pour le matériel informatique,
- le Cambodge pour les cigarettes,
- la Bosnie Herzégovine pour les matériaux d'emballage.

« La diversité et la multiplication des provenances des articles contrefaisants, le tout assemblé avec l'émergence des petits colis et l'attention toute particulière qu'il faut y porter, complique la tâche des agents opérationnels de la douane qui doivent redoubler d'efforts pour stopper des produits dangereux pour la santé et la sécurité des consommateurs. L'Unifab, grâce aux 50 sessions de formations annuelles qu'elle dispense aux pouvoirs publics en France assure la transmission des informations de plus de 700 agents. Le travail de fond doit être accentué et multiplié dans tous les Etats membres de l'Union européenne. » déclare Christian Peugeot, Président de l'Unifab.

Pour consulter le rapport complet : [CLIQUEZ ICI](#)